

## LE CHÂTEAU DE LA FOLIE SAINT SAUVEUR

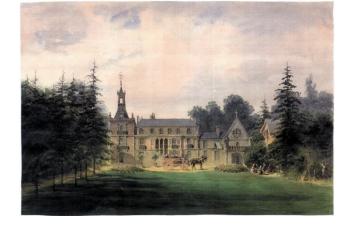
En 17 mars 1746, le clos du Gué de la Folie (un simple clos avec une maison de jardinier) est acquis par le fermier général Marin de La Haye, propriétaire du château de Draveil ; une allée plantée de tilleuls, l'actuelle avenue Marcelin Berthelot, relie les deux domaines. Sous cette allée court une canalisation qui capte au profit du parc du château de Draveil les eaux souterraines provenant de la forêt de Sénart. Dans un acte de 1837, il est rappelé que Mme de Goulard, propriétaire du château de la Folie, doit, depuis un « temps immémorial », le trop-plein de son vivier et de sa petite rivière au château de Draveil. De nos jours, la servitude demeure au profit de Paris-Jardins, l'acte de vente de l'avenue Marcelin Berthelot à la commune en 1928 en fait mention.

Les héritiers de Marin de la Haye et de son épouse vendirent leurs biens le 27 février 1779 pour 400 000 livres à Jean Ducros de Belbeder, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi. L'officier revendit plusieurs parties de son domaine notamment Mousseaux et le Gué de la Folie. Ce dernier fut acheté en 1782 pour 14 000 livres par le comte de Bombelles, propriétaire à la même époque du Château de Villiers. Ce dernier étant en reconstruction suite à un incendie, ce fut pour lui une résidence provisoire qui le rapprochait de sa sœur Mme de Louvois, propriétaire du château des Bergeries. Huit ans plus tard, il cède la Folie à Mme de Saint-Sauveur qui en reste propriétaire jusqu'à son décès en 1815. Mme de Goulard en sera propriétaire jusqu'en 1838. Monsieur Louis Gallois s'en rendit acquéreur pour la revendre en 1849 à Eugène Lebigre-Duquesne.





En 1857 le domaine est acquis par Jean-François Guillaume et Laveissière respectivement oncle et père de l'industriel Jules Laveissière, propriétaire du château de Draveil à partir de 1882. La maison est transformée radicalement par l'architecte Cannissié qui y élève une chapelle de style néo-Renaissance italienne en la reliant par une galerie au corps central, ainsi que des écuries inspirées des chalets suisses ; un salon de jardin couvert d'une charpente à ferme métallique et verre, dû à l'entreprise André et Fleury à Neuilly-sur-Seine, est accolé vers 1873 à ces écuries.



Les plans sont établis par les architectes Michel Andrault et Pierre Parat.

L'ensemble résidentiel, « L'Orée de Sénart », de 456 logements répartis en 18 bâtiments est construit par la société de Francis Bouygues. La déclaration d'achèvement est prononcée le 18 octobre 1966 et le certificat de conformité est délivré le 24 mars 1967. Dans les années 1990, un immeuble de 4 niveaux et plan en L est greffé sur la façade arrière du château. En 2011, la résidence « SCIC Orée du Parc » est construite dans une partie du parc qui longe la rue Pierre Brossolette.

Lucien Laveissière (petit-fils de Jean-François) modifia complètement le château en 1902 en faisant construire un édifice de style néo-classique. En 1919, Jean-Roger Gault achète et revend, trois ans plus tard, à Moïse Lévi de Benzion, propriétaire au Caire, qui se cache en Corrèze et y décède en 1943. Sa veuve met le domaine en vente. Il est adjugé, en 1948, à Monsieur Houssack, négociant en bois, qui le cède 5 ans plus tard à Monsieur Paul Justin Champin.

En avril 1962, ce dernier, entrepreneur de travaux publics, obtient le permis de construire un ensemble résidentiel dans le parc, moyennant le don à la municipalité du terrain nécessaire à la construction d'une école. Ne voulant se lancer seul dans une telle entreprise de lotissement, il vend, le 25 juin 1963, une partie du parc et le droit de construire à une Société Civile Immobilière constituée à cet effet et qui prend le nom de « Société de construction immobilière l'Orée de Sénart. Le « tour de table » de cette Société comprend en particulier Univest (Union immobilière d'investissement et de participation), Sofinep (Société financière d'études et de placements), le Crédit Lyonnais, le CABTP (Comptoir auxiliaire du bâtiment et des travaux publics), la Compagnie Financière Transatlantique (société canadienne).

La parcelle a une superficie de 64 225 m², elle est vendue 3 550 000 francs soit 55 francs du m². La S.C.I. cèdera à titre gratuit à la commune une parcelle de 11 974 m² le long de la rue de la citadelle où seront édifiés le collège Alphonse Daudet et le gymnase de la Citadelle.







Sauf mentions particulières, illustrations : AIMD, commune de Draveil